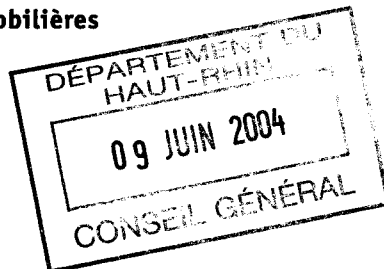




- 8 JUIN 2004

ARRETE N° 2004-005 SOF
du
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d'un délaissé sur la
commune de MOOSLARGUE - RD 7bis

Service des Opérations
Foncières et Immobilières



Colmar, le - 7 JUIN 2004

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 21 novembre 2003 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du classement dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin d'une parcelle de terrain provenant d'un délaissé du domaine public ;
- VU la délibération du Conseil Général en date du 7 mai 2004 décidant le déclassement de ce délaissé et son reclassement dans le domaine privé du Département,
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

REÇU A LA PRÉFECTURE
8 JUIN 2004

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement d'un délaissé situé le long de la RD 7 bis à MOOSLARGUE, conformément au plan ci-annexé.

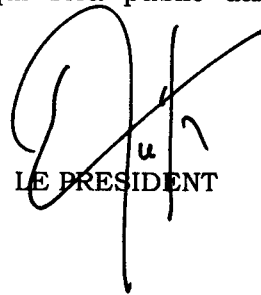
ARTICLE 2 :


Le reclassement dudit délaissé dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la DIR
Monsieur le Directeur du SOF
Monsieur le Maire de la Commune de MOOSLARGUE,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.


LE PRESIDENT

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 8/06/04
Publication
Pour le Président du Conseil Général
et par déléguation

Yves GRASS
